

RAYMOND M. LAMAIRE
RAPPORT GÉNÉRAL

Au moment de l'ouverture du Congrès, 29 communications ont été annoncées, relevant de la 1ère Section. Plusieurs communications n'ont pas été introduites; en tout, 23 documents ont été remis. Ce sont ces documents qui seront analysés ici, en essayant, au delà de l'exposé des auteurs, de regrouper par thème les idées émises afin de faciliter les discussions. Les congressistes qui n'ont pas fait parvenir leur communication au Secrétariat du Congrès me pardonneront de ne pouvoir faire état de leur message. (Treize rapports supplémentaires ont été envoyés à la direction du Congrès après la clôture de celui-ci; le rapport a été remanié en conséquence).

Des idées divergentes, sinon opposées étant parfois émises, la discussion, le facteur le plus fructueux d'un Congrès scientifique, ne manquera pas d'objets. Un grand nombre de communications concernent, en effet, en tout, en partie ou occasionnellement, quelques thèmes majeurs qui dénotent les mêmes préoccupations chez la plupart des congressistes:

- la définition du monument et de ses valeurs.
- le monument et la société d'aujourd'hui.
- le monument et son entourage.
- l'esprit de la restauration des monuments et l'enseignement de cette discipline.

Nous pourrions envisager successivement les idées émises autour de ces têtes de chapitre.

I. La définition du monument et de ses valeurs.

Définir le concept « monument » c'est à la fois justifier les activités de tous les architectes et techniciens des monuments historiques et éclaircir les raisons d'être de ce Congrès. Certains d'entre nous se sont attachés à cette tâche délicate. Le vocable « monument » est employé dans la vie d'aujourd'hui, chargé de ses significations si variées qu'il est incontestablement opportun de donner au mot un contenu d'autant plus défini qu'il acquiert la valeur d'un terme juridique dans les lois, qui dans presque tous les pays du monde, visent à conserver et à mettre en valeur cette partie essentielle du patrimoine culturel que sont les édifices du passé.

F. Mielke, de Berlin, a consacré une communication à ce problème sous le titre *Pour une définition scientifique de la notion du monument historique*. Son désir est de fixer le concept monument, par des données qui échappent aux fluctuations de la pensée et des sentiments. Il propose de dégager des termes qui agissent les uns sur les autres, à la manière d'une formule mathématique. La base en est constituée par la « construction originale », document unique en son espèce, impossible à reproduire, tout en lui conservant sa valeur de document. L'édifice original a passé à travers les années et les siècles et s'est enrichi ainsi d'une dimen-

sion nouvelle: celle du « temps », deuxième terme de l'équation proposée. Au cours de son histoire, le document original a subi l'action des hommes et du temps qui peut avoir augmenté ou diminué sa « valeur »: troisième terme éminemment variable de la définition. Enfin, tout édifice est tributaire des données locales qui ont affecté à la fois sa manière d'être et sa façon de survivre; le facteur « lieu » devient ainsi le dernier élément d'une mise en formule du concept monument qui, selon l'auteur, devrait s'écrire de la manière suivante:

monument = original + temps + valeur + lieu;

soit $M = O + T + V + L$.

En plus de cette définition de la valeur matérielle du monument, M. Mielke lui reconnaît un aspect immatériel spécialement sous la forme d'une valeur de symbole, qui n'est pas nécessairement attachée à la valeur originale ou non du monument. C'est cette valeur de symbole, souvent indépendante de la valeur du document original, qui peut justifier certaines reconstructions d'édifices du passé, surtout celles qui se font après des guerres destructrices. Cette valeur de symbole attachée au monument rejoint certaines idées émises par J. Zachwatowicz et par L. Crespi dans leurs communications dont il sera question plus loin.

A côté de cette manière nouvelle d'aborder un vieux problème, d'autres auteurs et parmi eux tout particulièrement J. Zachwatowicz et J. Pavel maintiennent la définition traditionnelle selon laquelle « le monument historique est un document d'une époque donnée de l'histoire du développement de la culture et de la civilisation. »

J. Pavel rapporte cependant que « la loi tchécoslavaque sur les monuments culturels ne pouvait accepter une formule aussi générale pour des raisons visant la pratique des organismes à qui sont confiés les soins apportés aux monuments ». Le même problème s'est posé, nous dit-il, aux législateurs de l'Allemagne de l'Est et de la Pologne. Un tel fait justifie donc la nécessité de mieux circonscrire le concept « monument ».

II. Le monument et la société d'aujourd'hui.

Le développement de la culture à toutes les couches de la population et l'extension du tourisme se trouvent, sans aucun doute, à l'origine de la reconnaissance d'une fonction sociale au monument. La nation toute entière s'est rendue compte que, selon les termes de la Convention, « toutes ces richesses lui appartiennent » et peuvent contribuer à son épanouissement.

C'est dans cette perspective que la traditionnelle division des monuments en « monuments morts » et « monuments vivants » a été examinée dans plusieurs communications. L. Crespi en traite sous le titre *Monumenti vivi o morti* pour regretter cette distinction. Presque tous les monuments sont encore vivants d'une certaine manière: les ruines de Pompeï, inhabitées, mais très vivantes parce qu'elles nous permettent de participer, aujourd'hui encore, d'une certaine manière, à la vie intime d'une histoire déjà lointaine; les ruines du Forum Romanum parce qu'elles sont chargées d'une valeur symbolique d'origine politique et par le fait même, liées à la vie d'une nation; le Parthénon parce que sa valeur intrinsèque lui octroie l'immortalité. Les monuments sont vivants parce qu'ils possèdent une valeur active qui appartient à toutes les générations et celles-ci les inscrivent à leur manière au sein de leur vie sociale et culturelle.

Cette conception rejoint d'assez près celle que J. Pavel défend dans sa communication *Le monument et la société moderne*. Le rôle social du monument y est mis sur le pavé. « Les noyaux historiques des agglomérations modernes

et toujours grandissantes, écrit-il, doivent former les centres culturels hautement distingués par les valeurs de leurs traditions d'histoire de l'art ». Cet aspect social de l'art a incité la Tchécoslovaquie à protéger « les monuments qui témoignent de l'évolution des classes sociales, leurs rapports mutuels et leurs luttes et représentent de ce fait pour le pays une catégorie nouvelle de monuments classés ». M. Berucci dans *Il monumento vivo* et F. Forlati, dans *Metodi di restauro monumentale nuovi et nuovissimi*, poussent plus loin la notion du « vivant » au sein du monument historique en insistant sur le fait que l'une des principales préoccupations doit être de garder le monument au sein de la ville, c'est à dire de l'action. « L'étude historique de la recherche scientifique sont, dit M. Berucci, des valeurs subordonnées. L'essentiel est de rendre le monument le plus adéquat possible à sa fonction ancienne et actuelle. Travailler à un monument doit avoir comme but essentiel de maintenir son efficacité, de manière à ce qu'il puisse constituer, pour nous, comme pour nos ancêtres, un cadre pleinement adapté à nos besoins physiques et spirituels ».

Rendant à la société des services éminents et irremplaçables, il va de soi que la société a, de son côté, envers son patrimoine monumental un devoir sacré: celui de veiller à sa conservation et à sa mise en valeur. « Cette idée devrait imprégner toutes nos activités, dans le processus de modification constante de notre vie », dit J. Zachwatowicz, dans sa communication: *Nouveaux aspects de la théorie de conservation des monuments historiques*.

Elle doit être comprise et appréciée par les économistes, les planificateurs, qui organisent la vie économique du pays, par les urbanistes et les architectes qui composent les nouvelles formes dans l'espace, par toute la société qui activement prend part à ce processus de modification. On ajoutera volontiers à cette liste: et par les responsables politiques tant sur le plan national que régional et local. J. Duvert le souligne dans sa communication: *Le rôle des collectivités locales en face des vestiges du passé européen* tandis que M. J. Marston Fitch, parlant des problèmes de la conservation dans les nouveaux Etats africains, élargit la notion de conservation à tout le patrimoine national du passé pré-industriel, de l'art aux coutumes et aux traditions populaires.

III. Le monument et son entourage.

Personne ne doute plus aujourd'hui que, en plus de la conservation de la substance dont les monuments sont faits, le problème, le plus important qui se pose aux architectes et techniciens des monuments historiques, est la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur des sites monumentaux, ce terme étant considéré sous son aspect le plus étendu et comprenant aussi bien les grands ensembles célèbres que l'entourage des monuments modestes. La croissance souvent sauvage des villes et des agglomérations industrielles et commerciales, les reconstructions de l'habitat souvent intempestives et dénuées de goût, l'extension des réseaux routiers, l'exécution des grands travaux du génie civil ou militaire, ont très souvent et dans presque tous les pays touché trop durement le patrimoine monumental et la beauté des paysages que pour ne pas provoquer une grande émotion. Plusieurs communications en portent la trace et sont, en tout ou en partie, consacrées à ce problème. J. Pavel nous rapporte que la Tchécoslovaquie a créé la notion de « réserve urbaine » par un article spécial de la loi sur les monuments et la culture. J. Zachwatowicz insiste sur les efforts faits en Pologne « pour conserver dans l'aménagement de l'espace, les valeurs essentielles de l'ancien » et « pour les faire servir aux nécessités de la vie contemporaine et à la forma-

tion de la nouvelle culture ».

L'aménagement des centres urbains anciens nous porte nécessairement à considérer les rapports entre l'architecture ancienne et architecture contemporaine. V. Martiny en traite dans sa communication *L'intégration de l'architecture contemporaine dans le cadre urbain ancien et la mise en valeur des vestiges du passé dans l'aménagement des villes*. La nécessité de créer des liens harmonieux entre l'ancien et le nouveau y est soulignée. Ces liens naîtront « de l'esprit de la composition, du jeu des volumes et de la tonalité des matériaux », et non de « reconstitution hypothétique ou d'un décor qui prolonge l'architecture de l'édifice ancien à mettre en valeur ».

M. Iñiguez nous cite des exemples d'aménagement de sites monumentaux dans sa communication *Ambientacion de monumentos y de los conjuntos monumentales*. Il insiste sur les efforts faits en Espagne, où de nombreux sites ont été aménagés, entre autres à Roda de Isabena, Castillo de Monteres, Burgos, Barcelone, Gerone, etc.

M. H. Jowai insiste également sur l'importance du monument comme élément d'un cadre et sur la responsabilité de l'urbaniste comme ordonnateur général de ce dernier. L'intérêt essentiel du cadre a conduit H. Wolff à consacrer une communication très fournie de données historiques et techniques à l'étude des pavements des monuments et des villes sous le titre *The contribution of pavement of the historical scene and the exigence of this protection*. Il demande que les pavements anciens soient protégés au même titre que les monuments qu'ils entourent.

H. Lacoste en donne une illustration en concluant sa contribution à nos travaux: *Faut-il maintenir in situ les mosaïques d'Apamée de l'Oronte* par l'affirmation que seule la conservation sur place de ce pavement permet de maintenir sa signification.

IV. L'évolution des conceptions et des problèmes, dont certains ont été évoqués plus haut a nécessairement influencé l'esprit et la méthode de la restauration des monuments qui constituent le quatrième des pôles autour desquels on peut regrouper les interventions des congressistes, en matière de doctrine. Nous touchons ici un point délicat et sensible. L'importance du passé joue encore un rôle important dans ce domaine. Les vieilles doctrines restent coriaces et plus d'une communication fait état de l'impérieuse nécessité d'abandonner des conceptions dépassées depuis longtemps dans les milieux spécialisés, mais auxquelles, les faits le prouvent, plus d'un restaurateur reste fidèle.

M. Meek dans sa communication *Changing attitude to restoration*, Lord Euston dans *The principles of conservation and repair*, rapportent l'histoire de la restauration dans leurs pays respectifs, l'Irlande et la Grande Bretagne.

J. Zachwatowicz fait de même pour la Pologne, tandis que V. Fiedorov explique *Les principes généraux de la conservation et de la restauration des monuments d'architecture en Union Soviétique*, et M. Baldine traite de la méthodologie de l'étude d'un *Ensemble architectural sur l'exemple de la Laure de la Trinité et de St. Serge*, insistant sur la nécessité d'une étude préliminaire de chaque monument historique afin d'en connaître l'histoire et, par conséquent, de choisir en connaissance des causes la solution la meilleure.

Le jugement sur les travaux faits dans le passé amène ces auteurs à dégager une ligne de conduite adaptée aux conceptions d'aujourd'hui. Tous insistent sur l'importance de « l'authenticité du monument historique et l'inviolabilité de ce

qui, en lui, est original ». Toute doctrine nouvelle doit partir de ces prémices. Sur le plan de la doctrine, le fait capital du Congrès est, sans conteste, le projet de modification de la Charte d'Athènes de 1931, introduit conjointement par P. Gazzola et R. Pane. Deux considérations ont inspiré cette proposition de modification d'un document qui a fait date dans l'histoire de la restauration des monuments. Le premier rejoint le point III évoqué plus haut. « Pour rester valides » — disent les auteurs — « il faut adopter les critères aux conséquences des plus récentes expériences culturelles et aux rapports nouveaux entre l'urbanisme et la tutelle des monuments et de leur cadre ». La seconde raison: il faut renoncer à certaines instructions trop particulières énoncées dans la charte.

Selon le projet de P. Gazzola et R. Pane, dont la rédaction se réfère non à la Charte d'Athènes elle-même, mais aux articles correspondants de la « Carta del Restauro » d'Italie adoptée en 1931, l'art. 1 qui traite de la nécessité de l'entretien du monument, l'art. 2 consacré au respect de l'authenticité du monument, l'art. 3 affirmant l'interdiction, dans les ruines, des travaux de reconstruction autre que l'anastylose, l'art. 5 concernant la volonté de maintenir dans le monument tous les éléments de valeur artistique, quelque soit l'époque à laquelle ils appartiennent, l'art. 9 consacré à l'emploi des méthodes modernes pour la conservation et la consolidation des monuments anciens, et l'art. 10 qui traite des fouilles et de la conservation « in situ » des trouvailles, seraient à conserver inchangée parce que leur énoncé répond encore aux exigences d'aujourd'hui.

La première modification suggérée concerne l'art. 4 qui affirme la nécessité de conserver aux monuments une destination proche de leur destination primitive, et crée une distinction entre monuments « vivants » et « morts ». Le nouveau texte abandonnerait cette distinction, contre laquelle L. Crespi s'est élevé dans sa communication déjà citée et serait rédigée de manière à insister non plus sur la nature de l'occupation mais sur la nécessité d'utiliser le monument en respectant l'intégrité de la configuration de ses espaces internes. L'art. 6 de la charte traite, mais très superficiellement, et dans une optique qui n'est plus actuelle, des rapports entre le monument et son cadre. La rédaction devra être modifiée de manière à s'adapter à notre vision nouvelle des rapports entre les monuments et l'urbanisme. La rédaction de l'art. 7 exprime, elle aussi, concernant le problème de la transformation et de l'agrandissement des monuments anciens, des conceptions qui pour être valables vers 1930, ne répondent plus à l'optique actuelle. un texte nouveau devrait être élaboré. Il en est de même pour l'art. 8 qui souligne la nécessité de créer, soit par les matériaux, soit par la taille ou le caractère, une différence nette entre les parties authentiques et les parties renouvelées.

Le texte de 1930 devrait être assoupli pour sauvegarder l'unité esthétique d'un monument restauré. Enfin, les auteurs voudraient voir modifier l'art. 11 afin d'insister davantage sur la nécessité des études scientifiques et architecturales complètes préalables à toute restauration et l'obligation de faire suivre tout travail à un monument ancien d'une publication consignnant les découvertes éventuelles et la nature des travaux exécutés. L'absolue nécessité d'études approfondies, préalable à toute restauration, faisant aussi état de documents d'archives a, par ailleurs, été soulignée dans la communication de M. Catti-Perer.

La modification de la charte d'Athènes est évidemment un travail délicat. L'adoption par l'Assemblée Générale d'un texte amélioré constituerait certainement l'un des actes le plus important de ce Congrès. Seule une étude préalable

en commission restreinte permettrait d'arriver à ce résultat. Je propose au Président du Congrès de constituer une telle commission sous la présidence de M. P. Gazzola, Secrétaire Général du Congrès, et coauteur de la communication consacré à ce problème.

Les articles de la Charte d'Athènes, de la Carta del Restauro, ainsi que les suggestions faites par les auteurs de la communication devraient être examinés d'une manière très approfondie et soumis à une large discussion.

Peut-être trouvera-t-on que tous les problèmes n'ont pas été rencontrés par M. M. Gazzola et Pane, e. g. les difficultés propres aux régions humides et industrielles où le remplacement constant des pierres originales des monuments par des matériaux de remplacement est, hélas, une pénible nécessité. La question si actuelle de l'adaptation des églises qui en Europe constituent un pourcentage écrasant des monuments légués par le passé — déborde aussi les conceptions des chartes actuelles.

Par ailleurs, tout le monde ne s'accorde pas avec les principes consacrés à Athènes. M. C. Porter, nous les rappelle par sa communication *Principles guiding historical preservation and restoration work at Independence Hall, Philadelphia*. L'auteur insiste sur la nécessité de faire des reconstitutions de monuments historiques disparus pour des raisons d'éducation populaire.

Les principes, il faut savoir les appliquer. L. Crema dans *Modi e limiti del restauro monumentale* et F. Rossi dans *Limiti del restauro et unità figurativa del monumento* insistent sur l'absolue nécessité d'une exécution délicate des travaux afin de conserver au monument le plein équilibre esthétique de ses éléments. Ceci est une question de technique, sans doute, mais aussi d'art et de sensibilité.

Cette sensibilité, si nécessaire au restaurateur qui a conduit l'architecte Janak à écrire « qu'au dedans d'un monument, l'architecte devrait toujours se mouvoir sur la pointe des pieds ».

La formation et l'éducation de l'architecte-restaurateur est un problème toujours discuté. C. Cecchi nous parlera des méthodes suivies à la faculté d'architecture à l'Université de Rome. La formation y est donnée en contact direct avec les grands problèmes actuels: urbanisation des centres monumentaux et restauration et revitalisation des monuments abandonnés ou d'occupation difficile.

Enfin tous, au cours de nos travaux, nous faisons des expériences dont les résultats peuvent être utiles aux autres. Si certains de ces résultats sont communiqués dans les revues, où il faut souvent les chercher longtemps, la plupart se perdent. Personne n'a rien gagné à cet état de choses. M. Horler, propose de créer un système d'échanges de ces informations. Cette proposition est heureuse et sera certainement accueillie par chacun d'entre nous. Le tout est de savoir comment cet échange pourrait s'organiser. Peut-être pourrait-on le rapprocher de la proposition faite par la délégation belge de créer une revue internationale de doctrine et de technique de la restauration des monuments. La Belgique est prête à faire un effort dans ce but, si d'autres pays veulent bien y collaborer.

J'ai essayé de rapporter ici, « sine ira nec odio », le contenu essentiel des communications qui ont été introduites auprès du Secrétariat du Congrès et qui concernent la matière traitée dans la première Section. Qu'on veuille bien me pardonner si, en traduisant certaines idées, je les ai involontairement trahies.